



Syndicat National **Force Ouvrière**
des Finances Publiques
Section des Côtes d'Armor
4 rue Abbé Garnier
22022 SAINT-BRIEUC Cedex 1
tél : 02.96.01.42.35
fo.ddfip22@dgfip.finances.gouv.fr
Site départemental <http://www.fo-dgfip-sd.fr/022/>

InFOS MUTATIONS

LE CLASSEMENT DES DEMANDES DE VŒUX

Les demandes de mutations seront classées en **3 groupes** :

- 1- agents ayant une carte Mobilité Inclusion comportant la mention "invalidité"
- 2- agents internes à la DDFIP 22
- 3- agents externes

Le classement des demandes de mutation s'effectuera sur la base de leur ancienneté administrative (pondérée par l'interclassement pour les B et C) connue au **31 décembre 2022**.

ARTICULATION DES MOUVEMENTS : DANS QUEL ORDRE SERONT EXAMINÉES LES DEMANDES ?

I - Demandes avec priorité pour handicap (carte Mobilité Inclusion comportant la mention "invalidité" – différent de reconnaissance RQTH)

II - Demande des agents internes

1) priorités pour suppression d'emplois ou réorganisation de service

- a-priorité pour suivre la mission
- b-priorité pour rester sur le service d'origine
- c-priorité dans la commune sur un service de même nature que celui d'origine
- d-priorité sur tout emploi vacant dans la même commune
- e-priorité sur un service de même nature dans le département
- f-priorité sur tout emploi vacant dans le département

2) priorité pour rapprochement familial

3) demandes sans priorités

III - Demandes des agents externes

1) priorité pour rapprochement familial

2) demandes sans priorités



Sont considérés comme agents internes au département des Côtes d'Armor :

- tous les agents déjà en poste dans les Côtes d'Armor et souhaitant demander une mutation pour un autre service du département y compris les AID;
- les agents C des Côtes d'Armor promus B par CIS ou liste d'aptitude et ayant obtenu une affectation nationale en tant que contrôleurs dans le département ;
- Tous les agents subissant une restructuration de service ou une suppression d'emploi.

Sont considérés comme agents externes au département des Côtes d'Armor :

- les agents nouvellement affectés dans les Côtes d'Armor après le mouvement national arrivant d'autres départements ;

- les agents B des Côtes d'Armor promus A par examen professionnel ou liste d'aptitude et ayant obtenu une affectation nationale en tant qu'inspecteurs dans le département.

LES POSTES AU CHOIX :

Les postes au choix sont : pour les A, B et C : l'Équipe Départementale de Renfort (EDR).

Pour les A uniquement : les Brigades de Contrôle et de Recherche (BCR), Huissier, Chef de contrôle SPF, le Pôle d'Évaluation Domaniale (PED), Conseiller aux décideurs locaux (CDL).

Pour y postuler il faut indiquer le poste au choix en numéro 1 dans la liste de vœux (ce vœu prime tous les autres vœux) et envoyer une lettre de motivation et un curriculum vitae en pdf via ALOA.

LE DÉLAI DE SÉJOUR :

Le délai de séjour entre deux mutations locales est de :

- **2 ans** entre 2 mutations locales ou suite à promotion de C en B ou CIS;
- **3 ans** pour les agents affectés sur un **poste au choix** (sauf EDR et huissiers);
- **3 ans** pour les 1ères affectations (incluant l'année de scolarité pour les A et B

Exceptions : **1 an** pour les agents ayant une priorité (demande uniquement sur vœux prioritaires), aucun délai pour les agents mutés suite à réorganisation ou suppression d'emploi, et pour les agents qui seront affectés ALD.

ALOA :

Les demandes de mutation seront à faire uniquement par voie dématérialisée sur l'Application ALOA.

Les agents ont accès à la liste des pièces justificatives à produire pour les situations de priorité depuis l'application ALOA. **Elles seront à joindre en un seul document .pdf**

N'attendez pas le dernier jour pour transmettre vos justificatifs !

La saisie des vœux dans ALOA se fera :

Pour les C titulaires :
du 9 au 30 mai

Pour les B titulaires :
du 9 au 30 mai

Pour les A titulaires :
du 15 au 30 mai

PRECISIONS IMPORTANTES :

◆ Vous ne devez pas limiter vos vœux aux services où une vacance est connue. Des vacances supplémentaires peuvent se créer lors de l'élaboration du mouvement.

À retenir : indiquez tous les services que vous souhaitez, vacance connue ou non.

◆ Vos vœux seront examinés dans l'ordre où vous les avez indiqués !

À retenir : faites attention à l'ordre de préférence des services demandés, indiquez-les dans l'ordre croissant (1^{er} choix en vœu n°1, etc ...)

◆ **Les vœux prioritaires peuvent être classés par ordre de préférence et peuvent être intercalés avec des vœux pour convenance personnelle (non prioritaires)**

🔊 **La priorité s'applique uniquement sur le ou les services de la commune la plus proche de ville à ville (sans détailler l'adresse précise).**

◆ Si vous êtes **ALD ou détaché** et que vous souhaitez obtenir une affectation dans le service où vous travaillez, vous devez participer au mouvement local.

◆ Pour les agents ayant la **reconnaissance RQTH**, contrairement au mouvement national, celle-ci n'est pas reconnue comme offrant une priorité pour le mouvement local. Toutefois, n'hésitez pas à indiquer vos difficultés dans le bloc notes ALOA lors de l'élaboration de votre demande.

◆ Pour les agents souhaitant une division particulière au sein du service « **Direction** », vous pouvez indiquer vos préférences dans le bloc-notes d'ALOA. (*La répartition des effectifs est faite par le directeur*)

◆ *Pour les agents souhaitant changer de service au sein de la Direction, ils utiliseront la fiche de souhait publiée sur Ulysse 22 et l'adresseront sur la balf : ddfip22.ppr.personnel@dgfip.finances.gouv.fr*

**LA DATE PRÉVISIONNELLE DE PUBLICATION DES
MOUVEMENTS LOCAUX EST PREVUE:**

au plus tard Le 30 juin pour les mouvements A, B et C

**Adhérents FO ou NON, n'hésitez pas à nous contacter pour
plus de renseignements et
pour la rédaction de votre demande**

**Vos militants FO-DGFIP22 défendront chacun des dossiers
qui leur sont confiés auprès de la Direction afin de faire
valoir vos droits, vos situations particulières et personnelles.**



BULLETIN d'ADHESION

NOM : **Prénom :**

Grade : **Indice :**

Quotité travail :

Affectation :

Déclare vouloir adhérer au **Syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques**

Fait à le

**C'EST
POUR VOUS
QU'ON SE BAT !**